

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

**PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE**

**District # 6**

Projet de règlement numéro **PR-0325-001**

**Ce projet de règlement vise à abroger le règlement 0325-000 concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin au 14 novembre 2021**

**ATTENDU le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une procédure prévue audit décret numéro 102-2021;**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement n° 0325-000 concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin au 14 novembre 2021 de la Ville de Saint-Jérôme.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 décembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **PR-0325-001** et intitulé : Règlement amendant le règlement 0325-000 concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin 2021 au 14 novembre 2021 de la Ville de Saint-Jérôme, afin de l'abroger.
2. Vous pouvez consulter le projet de règlement au bas du présent avis public ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

**AVIS** est également donné que toute personne intéressée puisse **dans les quinze (15) jours** de la publication du présent avis, faire connaître **par courrier** ses commentaires concernant le projet de règlement numéro **PR-0325-001** et les adresser comme suit :

***Me Marie-Josée Larocque, greffière  
Ville de Saint-Jérôme  
300, rue Parent  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7***

Les commentaires à ce projet de règlement peuvent également être transmis **par courriel** à l'adresse suivante :

greffe@vsj.ca

3. Les commentaires et questions recueillis constitueront une consultation publique écrite conformément au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec.
4. Ce projet de règlement vise à abroger le règlement numéro 0325-000 concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin 2021 au 14 novembre 2021, puisqu'il vient à échéance le 15 novembre 2021. Ce règlement a une portée temporaire puisqu'il a été élaboré dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et s'inscrit dans le Plan de relance VSJ 2022.

5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et sera assujéti aux modalités d'approbation tels qu'édictees par l'arrête 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 22 décembre 2021.

**La greffière adjointe de la Ville,**



**LAURENCE CHÉNARD, avocate**

Pour toute information  
ou consultation de documents :  
Service de l'urbanisme  
(450) 438-3251



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

(PR-0325-001)

**RÈGLEMENT NO 0325-001**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0325-000  
CONCERNANT LA VENTE AU DÉTAIL À  
L'EXTÉRIEUR DE FAÇON TEMPORAIRE  
POUR UNE PÉRIODE ALLANT DU  
4 JUIN 2021 AU 14 NOVEMBRE 2021 DE  
LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME, AFIN DE  
L'ABROGER**

---

VU l'avis de motion numéro AM-\*\*\* donné aux fins des présentes lors de la séance \*\*\* tenue le \*\*\*;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1.-**

Le règlement concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin 2021 au 14 novembre 2021 numéro 0325-000 est abrogé.

**ARTICLE 2.-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

---

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

FAR/nl

Avis de motion :	21 décembre 2021
Adoption du projet de règlement :	21 décembre 2021
Consultation publique écrite :	***
Adoption d'un second projet :	***
Demande de participation à un référendum :	***
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***